

AVIS PUBLIC

**MODIFICATIONS APPORTÉES AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE :

Que des modifications ont été apportées au calendrier des séances ordinaires du Conseil de la
MRC de Joliette, se tenant au lieu habituel des sessions, soit au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Le calendrier ci-après, relativement aux **séances ordinaires du Conseil** de la MRC de Joliette
pour l'année 2024, a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 janvier 2024
et remplace le précédent. Les séances du Conseil se tiendront à **16 h 30** au 632, rue De
Lanaudière à Joliette :

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL- 2024	
mercredi le 24 janvier	mardi 18 juin
mardi 20 février	mardi 16 juillet
mardi 19 mars	mardi 17 septembre
mardi 23 avril	mardi 8 octobre
mardi 14 mai	mercredi 27 novembre

Donné à Joliette, le 30 janvier 2024.



Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la
Prénom et nom Poste

municipalité ou ville de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment
d'office, Nom de la ville ou municipalité

avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par les
membres du Conseil, le 31 janvier 2024.
date

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 ème jour du mois de janvier 2024.



Signature